

UNE OPPOSITION TOUJOURS RÉTIVE

La CARL a tenu son 2^{ème} Conseil Communautaire de l'année ce mardi 19 avril 2022. A l'instar du précédent Conseil Communautaire, les élus de l'opposition ont refusé de débattre sur des points essentiels pour le devenir du territoire.

Une fois de plus, l'opposition a rejeté toutes les propositions de délibérations mises au vote.

Il en va de même pour le budget primitif présenté. Le budget prévisionnel de l'année 2022 se voulait pourtant résolument marqué par la poursuite des projets ambitieux.

Les dépenses d'investissements sont à hauteur de 19,3M€ (hors reprise des résultats). L'effort d'investissement s'illustre particulièrement par la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés avec une inscription de 1,9M€ pour le lancement de l'unité de traitement des déchets et 1,4M€ pour la construction de la déchetterie communautaire de même que la finalisation de l'acquisition du compacteur et des travaux de modernisation de la déchetterie de la Désirade.

Le budget primitif 2022 soumis au vote des élus et rejeté par l'opposition se présentait comme suit :

SECTION	DÉPENSES	RECETTES
Fonctionnement	42 498 161,97 €	42 498 161,97 €
Investissement	19 758 391,89 €	19 758 391,89 €
Total	62 256 553,86 €	62 256 553,86 €

Le rejet en bloc des propositions de délibérations a également pour conséquence le maintien du taux d'imposition de la taxe foncière à 8% pour 2022. En effet, aucune révision de baisse du taux ne pourra être effectuée comme il était prévu dans la proposition de la délibération concernée. Le 19 avril était la dernière date qui permettait aux habitants du territoire de la Riviera du Levant de connaître une baisse significative de la part intercommunale du taux de leur taxe foncière.

Face à cette situation de blocage sans précédent au sein de la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant, l'exécutif se réserve le droit de porter plainte contre de nombreuses allégations proférées à l'encontre des agents administratifs. Ces derniers ont d'ailleurs demandé à bénéficier de la protection fonctionnelle afin de leur permettre d'envisager sereinement les suites judiciaires éventuelles à donner.

Contacts :

Attachée de presse - Yannick ZEBUS 0690 576 333 yzebus@rivieradulevant.fr
www.rivieradulevant.fr